POUR UN BON FONCTIONNEMENT DE MON INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Séparation des eaux usées et des eaux pluviales

> Pas de rejet d'eaux usées sur le terrain

dans le sol. Tout rejet superficiel d'eaux usées non traitées, sur le terrain, dans

un fossé, vers le réseau d'eaux pluviales ou vers un cours d'eau, est interdit !

RAPPEL
On ne jette que du papier hygiénique dans les toilettes.

Les eaux collectées dans le réseau d'eaux pluviales ne sont pas traitées! Elles vont directement dans le cours d'eau qui les achemine à la mer! Aucune pollution ne doit donc y être rejetée (comme les peintures, eaux usées, produits de travaux...).





POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR VOTRE INSTALLATION

Consultez votre compte-rendu de visite ou adressez-vous aux services de contrôle de Lannion-Trégor Communauté au 02 96 05 60 80

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA QUALITÉ DES EAUX DE VOTRE LITTORAL

Rendez-vous à la rubrique Observatoire de l'eau sur le site du SAGE Baie de Lannion : www.sage-baie-lannion.fr



HABITANTS
DES BASSINS VERSANTS CÔTIERS
DE PLESTIN-LES-GRÊVES
À PERROS-GUIREC

CONTRIBUONS à PRÉSERVER LA



prenons soin de notre territoire

SIKOUROMP GWAREZIÑ KALITE AN DOUR

Veillons à la conformité de nos installations d'assainissement d'eaux usées

















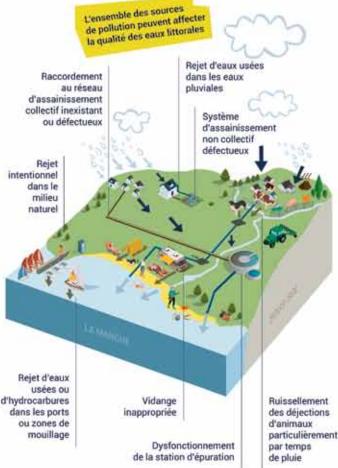




PARMI
LES SOURCES
DE POLLUTION
IDENTIFIÉES,
SE TROUVENT
PEUT-ÊTRE
VOS EAUX
USÉES!

Il est donc primordial de veiller au bon fonctionnement de votre installation d'assainissement individuel ou de votre branchement au réseau d'assainissement collectif.

En effet, tout dysfonctionnement, signalé lors du contrôle qui a été effectué par un agent de Lannion-Trégor Communauté, peut générer un rejet polluant ou un débordement sur le réseau d'assainissement.





A NOTER !

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (« SAGE ») de la Baie de Lannion, approuvé le 11 juin 2018, fixe les règles et le cadre de la préservation de la qualité de l'eau.

Disposition 27

Les assainissements non collectifs présentant un rejet direct au milieu doivent être réhabilités d'ici 2023.

Disposition 24

80% des mauvais branchements doivent être mis en conformité dans l'année suivant la notification de la non-conformité dans les zones prioritaires littorales.

En complément, le Code de la Santé publique prévoit l'obligation de travaux au niveau des assainissements non collectifs présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement dans un délai de 4 ans ramené à 1 an dans le cadre d'une vente.